



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 3 juillet 2023 à 19 h 30 à laquelle sont présentes Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Pierre Lahaie et Sylvain Destrempe formant quorum sous la présidence de M. le maire Dominic Perreault.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

Est absent Monsieur le conseiller Jean-François Frenière.

### A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

### B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

### C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution du maire
- C) Adoption de l'ordre du jour
- D) Approbation de procès-verbaux
  - D.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023
  - D.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2023
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques
- F) Engagement de crédits
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement
- H) Résolutions d'intérêt général
  - H.1 Refonte du site WEB / Octroi de contrat
  - H.2 Recrutement au poste de journalier opérateur au service des travaux publics
  - H.3 Achat d'un souffleur hydraulique
  - H.4 Déclaration pour l'environnement de Lanaudière
  - H.5 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Appel d'offres #CHI-20242025 / Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux
  - H.6 Parc du Chenal du Nord / Mandat pour l'évaluation environnementale de site – phase I
  - H.7 Aréna / Mandat pour la vente de publicité
  - H.8 Piscine municipale / Embauche de personnel
  - H.9 Réseau des aidants naturels D'Autray / Événement dans le cadre du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme
  - H.10 Table Alliance Dignité / Contribution financière pour la lutte contre la pauvreté
  - H.11 Le Campus Emploi / Octroi d'une contribution financière
- I) Dépôt de documents
- J) Rapport des services
- K) Avis de motion
  - K.1 Avis de motion et dépôt de règlement  
Règlement 967-1 modifiant le règlement 967 sur les usages conditionnels visant à inclure certaines zones au territoire assujéti
  - K.2 Avis de motion et dépôt de règlement  
Règlement 748-224 modifiant le règlement 748 sur le zonage visant à modifier certaines grilles des usages et normes
- L) Adoption de règlements
  - L.1 Règlement 764-10 relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation modifiant le règlement 764 et ses amendements
  - L.2 Règlement 925-11 modifiant le règlement 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs
  - L.3 Adoption du premier projet de règlement 967-1  
Règlement 967-1 modifiant le règlement 967 sur les usages conditionnels visant à inclure certaines zones au territoire assujéti

2023-07-184



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 juillet 2023

L.4 Adoption du premier projet de règlement 748-224  
Règlement 748-224 modifiant le règlement 748 et ses amendements sur  
le zonage visant à modifier certaines grilles des usages et normes

- M) Affaires nouvelles
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU:  
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D) APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX**

2023-07-185

**D.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 5 juin 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 5 juin 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-186

**D.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2023**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 19 juin 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,  
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 19 juin 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-187

**E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 juillet 2023

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées à la liste du journal des achats préparée  
et déposée en date du 28 juin 2023 par le service de trésorerie, totalisant la somme de  
325 532,76 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-188

### F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville,  
il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses détaillées à la liste datée du 29 juin 2023 déposée  
par le service de trésorerie, totalisant une somme de 256 032,18 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement en date  
du 28 juin 2023 déposé par le service de trésorerie.

### H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2023-07-189

#### H.1 REFONTE DU SITE WEB / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le site internet de la Ville de Berthierville a été réalisé en 2016 et  
qu'une refonte complète du site est devenue nécessaire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire optimiser les communications pour sa  
population tout en permettant de réaliser des sondages sur différents projets;

CONSIDÉRANT que la compagnie Blanco s'est démarquée parmi les cinq (5) offres de  
services déposées par diverses firmes spécialisées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme Blanco le mandat de la refonte du site WEB municipal, de la création  
d'un portail citoyen, du service de notifications citoyennes incluant l'implantation et les  
services professionnels initiaux au coût de 27 360 \$ plus les taxes applicables, tel que  
détaillé à leurs offres de services datées du 30 janvier 2023 et du 2 février 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation

2023-07-190

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 juillet 2023

### H.2 RECRUTEMENT AU POSTE DE JOURNALIER OPÉRATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'avis daté du 26 juin 2023 annonçant le départ de l'employé numéro 40-0025 occupant le poste de journalier opérateur au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le poste sera vacant à compter du 2 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

De confirmer la terminaison du lien d'emploi de l'employé numéro 40-0025 en date du 1er juillet 2023.

D'autoriser la procédure de recrutement afin de pourvoir le poste de journalier opérateur au service des travaux publics.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-191

### H.3 ACHAT D'UN SOUFFLEUR HYDRAULIQUE

CONSIDÉRANT la location d'un souffleur hydraulique Pronovost pour la saison hivernale 2022-2023 permettant entre autres l'entretien des patinoires extérieures et du sentier glacé autorisée par la résolution 2022-11-315 ;

CONSIDÉRANT que cet équipement répond aux besoins du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'offre confirmée par courriel le 19 juin 2023 émise par la compagnie J.-René Lafond pour l'acquisition dudit souffleur dont 80% des frais de location sont considérés comme acompte sur la transaction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat du souffleur hydraulique Pronovost 82 pouces auprès de la compagnie J.-René Lafond au coût de 15 900 \$ plus les taxes applicables tout en diminuant un montant de 8 000 \$ représentant les 80% des frais de location et ce, tel que détaillé à leur offre numéro Is000514.

D'autoriser une appropriation à l'excédent non affecté pour le financement de la dépense nette dudit achat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-192

### H.4 DÉCLARATION POUR L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT que les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux, qu'ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 juillet 2023

CONSIDÉRANT que les changements climatiques exigent des réponses locales et qu'ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques nécessitent un engagement politique et qu'ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élus et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée, qu'ils demandent une réaction forte et concertée;

CONSIDÉRANT les priorités régionales adoptées par la région de Lanaudière dans le cadre de la stratégie visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) en lien avec l'environnement;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Table des préfets s'est positionné à l'effet que l'environnement devait être une priorité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'engager pour l'adaptation aux changements climatiques et que cette Déclaration se veut un premier pas pour la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que cette Déclaration sera révisée en fonction des données collectées au cours des prochaines années et des engagements pris par les municipalités;

CONSIDÉRANT que les objectifs liés à la présente déclaration visent à adresser les éléments suivants :

- Augmenter la canopée projetée en milieu urbanisé et/ou noyau villageois
- Favoriser la connectivité entre les milieux naturels
- Protéger les milieux naturels dans nos municipalités et MRC
- Encourager la protection des espaces naturels en augmentant la densité urbaine
- Réduire la part de l'utilisation de l'auto solo
- Contribuer à l'électrification des transports (au niveau municipal)
- Contribuer à l'électrification des transports (au niveau des citoyens)
- Améliorer l'offre et augmenter le nombre d'usagers du transport en commun
- Améliorer l'offre de transports actifs
- Réduire la consommation d'énergie de nos services et bâtiments municipaux
- Réduire la consommation d'énergie fossile sur le territoire de sa municipalité
- Produire de l'énergie de proximité
- Réduire la consommation moyenne d'eau par citoyen
- Réduire les apports sanitaires dans les cours d'eau
- Renforcer le plan de sécurité civile et les schémas de couverture de risque
- Développer une politique régionale écoresponsable
- Réduire les émissions de G.E.S. par citoyen par municipalité
- Favoriser et faciliter le partage des équipements municipaux ou achats regroupés
- Encourager l'économie locale ou de proximité
- Réglementer l'usage des insecticides, pesticides et herbicides sur le territoire

CONSIDÉRANT qu'au cours des premières années suivant la Déclaration, les éléments suivants feront l'objet d'une recherche régionale par la Table des préfets de Lanaudière visant à documenter la situation actuelle afin d'être en mesure d'évaluer la progression d'ici 2030 :

- Pourcentage de milieux naturels (local, MRC, régional) Canopée (local, MRC, régional)
- Émission de gaz à effet de serre (local, MRC)
- Tonnage matières résiduelles ultimes / citoyens (local, MRC)
- Quantité d'eau consommée par citoyen (relié au réseau) (local)
- Enquête origine destination sur le transport collectif

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 juillet 2023

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Berthierville adhère à la Déclaration en environnement de Lanaudière (DEL-23) afin d'adresser les enjeux liés à la lutte et l'adaptation aux changements climatiques.

De transmettre copie de la présente résolution à la Table des préfets de Lanaudière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-193

### H.5 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRES #CHI-2024-2025 / ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE la Ville de Berthierville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac - Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tôle de 1000, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- Permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Berthierville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer l'Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Berthierville confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20242025 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'Hypochlorite de sodium 12 % (Chlore liquide) en vrac pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offre;

QUE la Ville de Berthierville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Berthierville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 juillet 2023

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-194

### H.6 PARC DU CHENAL DU NORD / MANDAT POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE – PHASE I

CONSIDÉRANT les démarches entreprises pour évaluer diverses options pour l'aménagement du parc du Chenal du Nord;

CONSIDÉRANT que plusieurs études environnementales ont été réalisées antérieurement sur ce site permettant d'identifier diverses sources de contaminations potentielles et réelles des sols et des eaux souterraines au-delà des critères applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 16 juin 2023 de la firme Solmatech de réaliser, dans un premier temps, une étude d'évaluation environnementale de site (ÉES), phase I sur le site conforme aux nouveaux règlements et aux exigences des tableaux de contrôle du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT que l'étude proposée permettra d'évaluer si les conditions environnementales du site ont évolué depuis l'étude d'ÉES réalisée en 2011, ainsi que de se conformer aux nouveaux règlements en vigueur et, par la suite, développer un plan de travail pour les étapes à suivre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme Solmatech inc. le contrat pour la réalisation de l'évaluation environnementale de site- phase I du parc du Chenal du Nord, au coût de 9 000 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de services professionnels numéro OSE7592-23 datée du 16 juin 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-195

### H.7 ARÉNA / MANDAT POUR LA VENTE DE PUBLICITÉ

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la vente de publicité à l'aréna Joannie Rochette afin de compenser les dépenses relatives à l'entretien et aux opérations;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des loisirs de procéder au moyen d'un contrat Clé en main avec une compagnie externe permettant une plus grande sollicitation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 juillet 2023

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme Publicité Multi-Arénas le contrat Clé en main de la vente de la publicité à l'intérieur de l'aréna Joannie Rochette pour une période de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et se terminant le 1<sup>er</sup> septembre 2026 aux conditions stipulées dans le protocole d'entente proposé.

D'autoriser la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit protocole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-196

### H.8 PISCINE MUNICIPALE / EMBAUCHE DE PERSONNEL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-02-035 confirmant l'embauche des personnes salariées étudiantes pour la piscine municipale et autorisant le recrutement d'étudiants supplémentaires afin de répondre aux besoins pour la saison estivale 2023 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,  
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'embauche de Simon Laporte à titre de personne salariée étudiante au poste de surveillant-sauveteur pour la piscine municipale pour la période se situant entre le 26 juin et le 18 août 2023, et ce aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

D'autoriser l'ajout d'heures au nombre prévu à l'horaire régulier pour les besoins de formation spécifique ou d'augmentation des heures d'ouverture de la piscine municipale au cours de la saison 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-197

### H.9 RÉSEAU DES AIDANTS NATURELS D'AUTRAY / ÉVÉNEMENT DANS LE CADRE DU 30E ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISME

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue le 20 juin 2023 présentée par le Réseau des Aidants Naturels D'Autray (RANDA) à l'égard de l'organisation d'un événement pour célébrer leur 30e anniversaire ;

CONSIDÉRANT que, depuis 1993, l'organisme œuvre au service des personnes proches aidantes du territoire de la MRC de D'Autray;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 500 \$ à titre de soutien financier au Réseau des Aidants Naturels D'Autray (RANDA) pour l'organisation d'un événement pour célébrer leur 30e anniversaire.

De féliciter le Réseau des Aidants Naturels D'Autray à l'occasion de leur 30e anniversaire et de souligner le travail des intervenants et bénévoles pour les services offerts contribuant au mieux-être de la population de Berthierville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**





No de résolution  
ou annotation  
2023-07-198

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 juillet 2023

### H.10 TABLE ALLIANCE DIGNITÉ / CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

CONSIDÉRANT la demande déposée le 22 juin 2023 par la Table Alliance Dignité afin de solliciter des dons pour l'organisme du Groupe d'Entraide En Toute Amitié qui offre hebdomadairement un dépannage alimentaire à plus de 100 familles de Berthierville, Saint-Ignace-de-Loyola, Saint-Cuthbert, Sainte-Geneviève-de-Berthier, La Visitation-de-l'Île-Dupas et Saint-Bathélemy;

CONSIDÉRANT que l'augmentation des coûts a un impact important sur la population et génère un besoin grandissant qui nécessite une intervention urgente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a comme objectif pour l'année 2023 de contribuer à la lutte contre la pauvreté dans son milieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 2 000 \$ au Groupe D'Entraide En Toute Amitié à titre de soutien financier pour le dépannage alimentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### H.11 LE CAMPUS EMPLOI / OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que Le Campus Emploi est un organisme qui offre un programme destiné aux hommes de 35 ans et plus, souvent chef de famille ou monoparental qui sont éloignés ou exclus du marché du travail et qui présentent des difficultés personnelles et/ou professionnelles;

CONSIDÉRANT la demande datée du 21 juin 2023 déposée par l'organisme visant à recueillir des dons pour favoriser les gestes d'hygiène des bénéficiaires dans le cadre de leur programme qui amène la responsabilisation de l'individu dans son projet;

CONSIDÉRANT que le Campus Emploi dessert le grand territoire de Lanaudière dont, entre autres, la ville de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

De remettre un don au montant de 250 \$ au Campus Emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt de la lettre datée du 6 juin 2023 provenant de la direction régionale du ministère des Transports et de la Mobilité durable en réponse à la résolution numéro 2023-03-052 acheminée le 13 mars 2023, relative à l'accès au pont de la rivière Chaloupe. La réfection du pont n'a pu être priorisée, compte tenu des nombreux besoins d'intervention répertoriés sur le réseau routier de la région.

### J) RAPPORT DES SERVICES

Aucun document.

2023-07-199



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 juillet 2023

### K) AVIS DE MOTION

2023-07-200

#### K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT Règlement 967-1 modifiant le règlement 967 sur les usages conditionnels visant à inclure certaines zones au territoire assujéti

Le conseiller Sylvain Destremes dépose un avis de motion selon lequel il y aura présentation à une séance subséquente du règlement suivant : Règlement 967-1 modifiant le règlement 967 sur les usages conditionnels visant à inclure certaines zones au territoire assujéti.

Ce règlement vise à modifier le règlement 967 sur les usages conditionnels afin d'inclure au territoire assujéti les zones 1-R-05, 3-R-43, 1-R-36 et 4-C-48.

M. Destremes dépose le projet de règlement numéro 967-1 intitulé « Règlement 967-1 modifiant le règlement 967 sur les usages conditionnels visant à inclure certaines zones au territoire assujéti. »

2023-07-201

#### K.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT Règlement 748-224 modifiant le règlement 748 sur le zonage visant à modifier certaines grilles des usages et normes

Le conseiller Sylvain Destremes dépose un avis de motion selon lequel il y aura présentation à une séance subséquente du règlement suivant : Règlement numéro 748-224 modifiant le règlement sur le zonage numéro 748 et ses amendements visant à modifier certaines grilles des usages et normes de manière à supprimer l'autorisation des usages compris à l'intérieur des groupes d'usage 1400 multifamiliale.

M. Destremes dépose le projet de règlement numéro 748-224.

### L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

2023-07-202

#### L.1 RÈGLEMENT 764-10 RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION MODIFIANT LE RÈGLEMENT 764 ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Berthierville souhaite procéder à une révision de sa réglementation relative à l'émission des permis et certificats d'autorisation, tout particulièrement pour le coût des permis, des certificats et des demandes en urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU

Que la Ville de Berthierville adopte le règlement numéro 764-10 relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation modifiant le règlement 764 et ses amendements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation

2023-07-203

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 juillet 2023

### L.2 RÈGLEMENT 925-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 925 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville de Berthierville peut établir une tarification pour financer, en tout ou en partie, ses biens, services ou activités;

ATTENDU la nécessité de modifier le règlement numéro 925 et ses amendements pour ajuster la tarification de certaines activités de loisirs;

ATTENDU que, lors de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Berthierville tenue le 19 juin 2023, un avis de motion a été donné par la conseillère Isabelle Fontaine, accompagné du dépôt du projet de règlement;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 925-11 modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-204

### L.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 967-1 Règlement 967-1 modifiant le règlement 967 sur les usages conditionnels visant à inclure certaines zones au territoire assujetti

ATTENDU les dispositions des articles 145.9 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU qu'il y a un intérêt croissant sur le territoire de la ville de Berthierville pour du développement immobilier;

ATTENDU qu'il est important d'assurer une croissance cohérente et durable du territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a un besoin pour la municipalité de se doter d'une vision, donc d'encadrer temporairement le développement de son territoire;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juillet 2023;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 967-1 modifiant le règlement 967 sur les usages conditionnels visant à inclure certaines zones au territoire assujetti.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation

2023-07-205

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 juillet 2023

**L.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-224**  
**Règlement 748-224 modifiant le règlement 748 et ses amendements sur le zonage**  
**visant à modifier certaines grilles des usages et normes**

ATTENDU que la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 748;

ATTENDU que la Ville de Berthierville est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 748 ne peut être modifié que conformément à cette loi;

ATTENDU QU'il y a un intérêt croissant sur le territoire de la ville de Berthierville pour du développement immobilier;

ATTENDU l'importance d'assurer une croissance cohérente et durable du territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage 748 et ses amendements afin de modifier les grilles des usages et normes « dominante résidentielle » pour les zones 1-R-05, 3-R-43, 1-R-36 et 4-C-48 afin d'y interdire les usages du groupe d'usage 1400 multifamiliale;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juillet 2023;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-224 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**M) AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

**N) PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

2023-07-206





No de résolution  
ou annotation

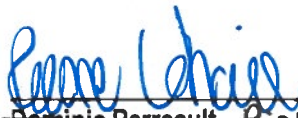
**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Berthierville**

3 juillet 2023

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

  
~~Dominic Perreault~~ PIERRE LANAIE  
Maire suppléant

  
Sylvie Dubois  
Directrice générale et greffière

*Je, Dominic Perreault, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.S.V.*

  
Dominic Perreault  
Maire

  
PIERRE LANAIE  
MAIRE SUPPLÉANT